



JC. DERAND

PHOTOGRAPHIE ANIMALIÈRE



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Merci de bien lire les conditions générales de vente ci-dessous afin d'avoir des réponses à vos questions.

## **PRÉAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations conclues avec :

Jean-Christophe DERAND

2, rue Saumuroise

49630 LOIRE AUTHION

inscrit au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers

sous le numéro 819 040 734 00017

site internet : <https://www.jcderand.com>

adresse mail : [contact@jcderand.com](mailto:contact@jcderand.com)

téléphone : 06 19 39 13 30

Toute réservation de séance prise et confirmée avec Jean-Christophe DERAND, ci après Le Photographe sera considérée comme une acceptation des conditions ci-dessous.

Le Propriétaire de l'Animal déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la réservation d'une séance.

Le Photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales.

Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

## **Article 1 -CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux services suivants :

- vente des prestations de séances photo,
- vente de photos numériques optimisées pour un usage informatique et/ou en Haute Définition,
- vente de tirages photos,
- vente d'encadrements.

Si une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales de vente s'avéraient nulles, les autres dispositions restent valables.

## **Article 2 -DONNÉES PERSONNELLES**

Données collectées :

- Noms, prénoms, adresse postale, adresse mail, téléphone, informations sur l'animal.

Utilisation des données collectées :

- Propositions aux clients d'offres commerciales et/ou promotionnelles en cours ou à venir
- Informations éventuelles du Studio,

- Envoi des différents produits commandés,

Partage des données personnelles avec tiers :

- Les données collectées ne sont ni données, ni vendues par Jean-Christophe DERAND.
- Les données personnelles peuvent cependant être partagées quand l'utilisateur du site internet publie, dans les zones de commentaires libres du site (<https://www.jcderand.com/>

blog.html) des informations personnelles accessibles au public.

Le Photographe ne peut donc pas être tenu responsable de l'utilisation des informations divulguées par l'utilisateur.

Mise en œuvre des droits des utilisateurs :

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits ci-dessous mentionnés, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante :

Jean-Christophe DERAND, 2, rue Saumuroise 49630 Loire-Authion, ou par mail à [contact@jcderand.com](mailto:contact@jcderand.com). Ils peuvent également, sur une des publications en cliquant sur : "se désinscrire" ne plus recevoir d'informations de la part de JC.DERAND.

- le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, Le Photographe peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.

- le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par Jean-Christophe DERAND sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.

- le droit de suppression : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

- le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent demander à Jean-Christophe DERAND de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD

- le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que leurs données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD

- le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que Jean-Christophe DERAND leur remette les données personnelles qui leur sont fournies pour les transmettre à un nouveau site.

### **Article 3 -PRISE DE RENDEZ-VOUS**

- Les rendez-vous se prennent par mail, par téléphone ou bien en ligne via le site internet du Photographe et sont obligatoirement confirmés par mail et/ou contrat afin d'en garder une trace écrite, un exemplaire des présentes CGV est envoyé avec la confirmation de rendez-vous.

- Une facture sera transmise avec la confirmation du rendez-vous.

- Pour finaliser le rendez-vous et garantir la réservation de la séance, le paiement intégral de la séance et de ses options/tirages, devra être reçu dans un délai de 10 jours à la réception de la facture, sans quoi le créneau sera à nouveau à disposition d'un autre client. Sauf accord de modification à l'initiative du Photographe.

- Dans le cas d'une réservation via le site internet : <https://www.jcderand.com>, un acompte de 30% est demandé pour la réservation.

### **Article 4 -TARIFS**

- Les tarifs affichés sont susceptibles d'évoluer à tout moment et sont consultables sur le site web : <https://www.jcderand.com> ainsi que dans le studio au 2, rue Saumuroise 49630 Loire-Authion.

Les sommes dues sont celles affichées et présentées lors de la prise de rendez-vous et tiennent compte des offres éventuelles en cours.

- Il est possible d'établir un devis à la demande pour toutes prestations proposées par Jean-

Christophe DERAND. Les tarifs indiqués sur le devis sont garantis 3 mois. Passé ce délai, si les tarifs pratiqués par le Photographe évoluent, un nouveau devis sera réalisé.

- Il est également possible de recevoir une plaquette tarifaire à la demande.
- Le nombre de photos indiqué dans la grille tarifaire correspond aux nombre de photos livrées.
- Les photos non retouchées ne sont pas livrées au client.
- Les photos "brut de boîtier" (.RAW) ne sont pas livrées au client.
- Pour les séances nécessitant un déplacement au-delà de 20 kilomètres du studio (2 rue Saumuroise, 49630 Corné Loire-Authion) des frais seront automatiquement ajoutés à raison de 0,30 cts/km + les frais de péages d'autoroute éventuels, aller/retour.
- Selon le lieu du shooting, l'hébergement du Photographe peut être nécessaire. A convenir entre Le Propriétaire de l'Animal et le Photographe selon la distance à parcourir.
- Les tarifs sont exprimés en Euros (€) et peuvent faire l'objet d'une conversion monétaire à la demande pour plus de facilité le cas échéant.
- Pour une utilisation promotionnelle ou commerciale dans le cadre d'un client professionnel, un devis reprenant l'ensemble des offres ainsi que la cession des droits d'utilisation est réalisé.

## Article 5 -RÈGLEMENT

Comme indiqué dans l'Article 3 -PRISE DE RENDEZ-VOUS, pour réserver une séance par mail ou téléphone, les sommes sont intégralement dues à réception de la facture et avant la séance via :

\* Virement,

\* Chèque, à l'ordre de Jean-Christophe DERAND

\* Par CB, Google Pay, Apple Pay au studio ou au domicile du client (sous réserve d'un accès 3G/4G/5G).

\* En espèce, dans la limite légale de 1 000€ et 15 000€ si le domicile fiscal du débiteur est à l'étranger. Informations légales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

- Pour une réservation via le site internet le règlement de l'acompte de 30% est réalisé par Carte Bancaire directement au moment de la réservation. Le solde devra être réglé le jour de la séance, par :

\* Par CB, Google Pay, Apple Pay au studio ou au domicile du client (sous réserve d'un accès 3G/4G/5G).

\* Chèque, à l'ordre de Jean-Christophe DERAND

\* En espèce, dans la limite légale de 1 000€ et 15 000€ si le domicile fiscal du débiteur est à l'étranger. Informations légales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

- Dans le cas de séances offertes sur des lieux de ventes tierces, toute commande de tirage devra s'effectuer accompagnée du règlement intégral de la commande le jour de la séance par CB, Google Pay, Apple Pay (sous réserve d'un accès 3G/4G/5G), en espèces, par chèque. Aucun travail sur les images ne sera effectué par le Photographe, aucun tirage ne sera commandé par le Photographe auprès de son imprimeur sans le règlement.

- Les paiements des sommes dues, s'effectuent expressément dans le libellé des tarifs affichés : soit en Euros (€).

- En cas d'achat supplémentaire ultérieur de photos ou de tirages, le règlement peut s'effectuer par virement, chèque ou espèce. Le montant des suppléments est dû, dans les 10 jours à la réception de la facture correspondante. Le photographe n'engagera les travaux de retouches et/ou tirages qu'à réception du paiement.

- Les sommes versées à la réservation d'une séance, sont le témoin d'un engagement ferme et définitif. Aucune annulation ne pourra intervenir, sauf cas de force majeure défini ci-après.
- Tout défaut de paiement autorisera le Photographe à cesser toute prestation et pourra donner lieu à des poursuites. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel.
- Un règlement en plusieurs fois est possible en accord préalable avec Le Photographe

## **Article 6 -ANNULATION / REPORT- CAS DE FORCE MAJEURE**

- Le rendez-vous peut être reporté à la demande, sans frais, moyennant une démarche écrite par mail au minimum 2 jours ouvrables avant la date prévue, sauf cas de force majeure. Le paiement effectué est gardé en réserve d'une prochaine date. En dessous de ce délai de deux jours, Le Photographe se réserve le droit d'encaisser la totalité du paiement en guise de dédommagement. Dans cette situation, si le Propriétaire de l'Animal veut de nouveau réserver une séance un nouveau rendez-vous sera fixé et entraînera un nouveau paiement.
- En cas de maladie ou d'empêchement de la part du photographe, le rendez-vous est reporté sans frais supplémentaires et les bons cadeaux ou promotions restent valides. Dans ce cas, la date de validité des bons cadeaux peut être prolongée.
- En cas de conditions climatiques empêchant le déroulement normal des prises de vues en extérieur, la séance sera reporté sans frais supplémentaires. Dans le cas où Le Propriétaire de l'Animal ne souhaite pas fixer une nouvelle date, il reconnaît qu'une météo défavorable peut affecter partiellement ou totalement le résultat des prises de vues et la qualité de celles-ci, sans que la responsabilité du Photographe ne puisse être engagée. Il reconnaît également faire prendre au Photographe le risque de détérioration de son matériel et accepte d'en assumer le coût.
- Si l'annulation est due à un cas de force majeure dûment démontré par Le Propriétaire de l'Animal, les sommes versées seront restitués au Propriétaire de l'Animal.
- Aucune annulation ne pourra intervenir du fait du Photographe, excepté les cas de force majeure dûment justifiés. En cas de force majeure, le Photographe s'engage à prendre contact avec un autre Photographe partenaire pour réaliser la prestation. Cependant, il peut être difficile de trouver, dans un délai parfois court, un Photographe professionnel de remplacement au même tarif et au même niveau de qualité. En cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure qui empêche l'exécution de sa prestation, aucune indemnisation ne pourra être réclamée au Photographe. Ce dernier proposera au Propriétaire de l'Animal, une nouvelle date de séance dans les meilleurs délais ou procédera au remboursement total des montants versés par Le Propriétaire de l'Animal.
- Ne sont considérés comme « cas de force majeure » que les événements extérieurs, indépendants de la volonté du Photographe et du Propriétaire de l'Animal, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations à la date prévue ou ultérieurement. La partie qui invoque un cas de force majeure devra en rapporter la preuve.

## **Article 7 -DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

- Les informations du déroulement de la séance sont indiquées sur la page "TARIFS" (<https://jcderand.com/tarifs/>).

- Des informations complémentaires, notamment pour la préparation, sont transmises au client par mail lorsque la date est fixée.

## **Article 8 -RESPONSABILITÉS, DROITS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE**

- Le Propriétaire de L'animal déclare être majeur et bien être le Propriétaire de l'Animal (les documents d'identification de l'animal peuvent être demandés).

- Dans le cas où le propriétaire désire poser avec son animal, il déclare être majeur, dans le cas contraire ou si un ou des mineurs posent avec l'Animal, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires.

- Le Propriétaire de l'Animal peut choisir de passer à un forfait supérieur, mais l'inverse n'est pas autorisé. Ce choix entraîne un règlement correspondant supplémentaire, calculé et payé dès réception de la facture supplémentaire. Ce changement est soumis à la disponibilité du Photographe.

- Durant la séance photo, le propriétaire est entièrement responsable de son animal, quel que soit le lieu de la séance. En aucun cas le photographe ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, dégradation ou autre problème créé par l'animal ou par le client.

- Une séance photo peut être éprouvante pour un animal, ce moment lui demande beaucoup de concentration et il ne comprend pas forcément du premier coup ce qu'on attend de lui. Il est demandé au maître de faire preuve de patience et de bienveillance envers son compagnon.

- En cas de dégâts matériels et/ou physiques, le Propriétaire de l'Animal devra s'affranchir des frais de réparations/remplacements ou de nettoyage engendrés par son animal ou par lui-même. Le Propriétaire de l'Animal s'engage à faire fonctionner son assurance personnelle pour couvrir les frais engendrés.

- En acceptant les présentes cgv, Le Propriétaire de l'Animal reconnaît connaître le style du Photographe. Aucun remboursement ne pourra être effectué en se basant sur le fait que le style des photos ne convient pas au Propriétaire de l'Animal.

- Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours de la prestation ou de la livraison du produit incriminé, jours fériés inclus, cachet de la poste faisant foi. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher en priorité un accord amiable avant toute action en justice.

## **Article 9 -RESPONSABILITÉS, DROITS ET OBLIGATIONS DU PHOTOGRAPHE**

- Une séance photo peut être éprouvante pour un animal, Le Photographe se réserve le droit de mettre fin à la séance si il estime que les recommandations faites au Propriétaire de l'Animal ne sont pas respectées ou si ce dernier maltraite son animal, dans ce cas, aucun remboursement ne peut être demandé par le Propriétaire de l'Animal. Dans certains cas une constatation de maltraitance pourra être réalisée auprès des services compétents par le Photographe.

- Le Photographe s'engage à se munir de matériel en suffisance pour assurer l'ensemble de ses prestations et à veiller à utiliser un matériel en bon état d'entretien et de fonctionnement. Il apportera le soin nécessaire à la sauvegarde progressive des cartes mémoires. Il ne sera toutefois pas responsable d'une panne inopinée d'une partie de son matériel, ce cas devant alors être considéré comme un cas de force majeure empêchant la livraison d'une partie des photographies.

- Dans le cas d'une séance à domicile durant laquelle le photographe viendrait à détériorer du mobilier, des éléments de décorations sur le lieu du shooting, il s'engage à faire appel à son assurance pour en couvrir les frais ou une réduction sur les sommes dues par le Propriétaire de l'Animal. Cependant, la constatation de la /des dégradations doit être effectuée le jour de la séance et sur le lieu de la séance.(ex : si la séance se déroule dans le salon, le photographe ne pourra être tenu responsable d'une dégradation survenue dans le garage.)

## **Article 10 -LIVRAISON DES PHOTOS / TIRAGES**

- Dans les 48 heures suivant la séance, le Propriétaire de l'Animal reçoit un mail comportant l'ensemble des informations nécessaires pour accéder à une galerie privée. Toutes les photos de la séance (hors photos ratées) non retouchées et watermarkées sont présentées sur la galerie. Il pourra choisir les photos à faire retoucher/imprimer, le nombre de photos choisi dépend de la séance commandée. Dans le cas où le photographe ne peut transmettre ces informations dans les 48 heures, séance loin du studio, pas d'accès internet, maladie, accident, surcharge de travail, etc. Le client sera informé par le photographe dès que possible (Avant/pendant la séance ou dans les 48 heures suivant la séance).

- Des photos/tirages supplémentaires peuvent être commandés à ce moment ou ultérieurement en tenant compte des tarifs pratiqués à ce moment.

- La galerie est consultable 2 mois, un délai supplémentaire de consultation est possible sur simple demande et sans frais supplémentaire dans la limite de 4 mois. Le Propriétaire de l'Animal a donc entre 2 et 4 mois pour effectuer la sélection des photos pour le traitement et les tirages.

- Une fois la sélection des photos transmise par Le Propriétaire de l'Animal au Photographe, les photos retouchées, (sur galerie privée) ainsi que les tirages sont disponibles pour Le Propriétaire de l'Animal dans un délai maximum de 7 semaines, selon la charge de travail du Photographe.

- Un mail comportant l'ensemble des informations nécessaires pour accéder à une galerie privée, est envoyé au Propriétaire de l'Animal pour qu'il puisse réceptionner ses photos retouchées, dans le délai maximum indiqué ci-dessus.

- Selon le forfait/séance et option(s) choisi, la galerie pourra comporter plusieurs dossiers : Optimisation informatique, Haute Définition.

- Le Photographe faisant sous-traiter la réalisation des tirages, il ne peut être tenu pour responsable d'un retard de livraison des tirages lié à son fournisseur ou aux services postaux. En cas de litige et/ou retard excessif, une preuve de la commande passée auprès de l'imprimeur sera remise au client.

- Afin d'en garantir la qualité, Le Photographe réceptionne et contrôle les tirages au studio, puis les remet au Propriétaire de l'Animal. En cas de défauts d'impression, Le Photographe s'engage à prévenir Le Propriétaire de l'Animal du problème dès la constatation et s'engage à trouver une solution amiable, nouvelle commande du tirage auprès de l'imprimeur sans supplément pour Le Propriétaire de l'Animal.

- Les photos non retouchées ne sont pas livrées au client, même si il en fait la demande.

- Afin de respecter l'identité photographique du Photographe, les photos au format .RAW ne sont pas livrées au client, même si il en fait la demande.

### Mises en garde :

Le prestataire choisi par Le Photographe hébergeant les galeries web propose également des tirages aux mêmes formats et tarifs. Cependant, les papiers utilisés ne sont pas les mêmes, notamment pour les tirages d'art. La définition des photos est en lien avec le format des tirages et par conséquent le rendu qualitatif du tirage. Dans le cas où le client souhaite commander des

tirages auprès du prestataire de la galerie, ou d'un autre imprimeur, Jean-Christophe DERAND ne peut être tenu pour responsable d'un problème de qualité de papier, d'impression, de couleurs, de recadrage, de rendu, etc. Aucune action à l'encontre du Photographe ne sera donc recevable.

## **Article 11 -RETOUCHES PHOTOS**

- Le nombre de photos retouchées et livrées dépendent du choix du client et du forfait/séance/option choisi.
- Pour respecter l'identité photographique et la démarche du photographe la "retouche" est effectuée minutieusement photo par photo. Voici une liste non-exhaustive de ce travail :
  - \* correction de la lumière, du contraste, des couleurs,
  - \* recadrage éventuels,
  - \* nettoyage des imperfections de la photo : poussières, saletés sur le sol ou le fond, petites imperfections de l'animal ou du client non récurrentes (ex : yeux qui pleurent, petits bobos, etc.)
- Il est possible également d'enlever certains objets, personnes, autres animaux, colliers, laisses, harnais, etc. si, et seulement si, cela ne dénature pas le rendu final. Ce travail d'effacement reste le choix esthétique du photographe. Le Propriétaire de l'Animal peut demander au photographe de réaliser ce travail d'effacement, dans ce cas, Le Photographe s'engage à prévenir Le Propriétaire de l'Animal des risques du rendu final et ne peut être tenu pour responsable d'un rendu ne répondant pas aux attentes de la demande. Le Photographe sera libre d'accepter ou non toute demande de traitements plus poussés de certaines photographies à l'initiative du Propriétaire de l'Animal et se réserve dans ce cas, le droit de lui facturer le surcroît de travail rendu nécessaire par la demande.
- Etant donné la nature intrinsèquement imprévisible de la photographie animalière, le Photographe ne peut garantir la livraison d'une image précise attendue par le Propriétaire de l'Animal.

## **Article 12 -DROITS À L'IMAGE ET UTILISATION DES PHOTOS**

- Toute réalisation photographique confère au Photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toute reproduction des images interdites.
  - Les articles 9, 544, 1382 et suivants du Code civil définissent par arrêté du 7 mai 2004, que « le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci ; qu'il peut toutefois s'opposer à l'utilisation de cette image par un tiers lorsqu'elle lui cause un trouble anormal » conforté par un arrêt de la Cour d'appel d'Orléans en date du 15 février 2007. L'article 515-14 du Code Civil créé par la Loi n°2015-177 du 16 février 2015 stipule que : Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.
- De ce fait le photographe Jean-Christophe DERAND, est autorisé à :
- \* publier et utiliser tout ou partie de la/des séance(s) à des fins de promotion de l'auteur.
  - \* utiliser tout ou partie de la/des séance(s) pour la publication d'un éventuel ouvrage présentant l'oeuvre du photographe.
  - \* utiliser tout ou partie de la/des séance(s) pour expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et



spécialisée, édition d'affiches ou de cartes postales.\* utiliser tout ou partie de la/des séance(s) pour le/les sites , galeries web, réseaux sociaux du photographe ou d'un de ses partenaires.

\* publier par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, compositions papiers et books personnels du photographe...

- Au regard des évolutions éventuelles de la notion de droit à l'image des animaux et pour prémunir le Propriétaire de l'Animal et le Photographe de quelques litiges que ce soit, un document relatif aux droits à l'image sera proposé à la signature au client soit le jour de la séance ou par mail dans les plus brefs délais, pour les séances au studio ou à domicile. Sans retour de ce document dûment complété, daté, paraphé et signé par le Propriétaire de l'Animal sous 10 jours, à daté de sa réception, il est considéré que le Propriétaire de l'Animal cède au Photographe l'intégralité des droits cités ci-dessus pour son animal sans pouvoir s'y opposer ultérieurement.

- Dans le cas de séances en extérieur (lieux de ventes tierces, en ballade, à domicile...), et dans l'impossibilité de le remettre au moment de la séance, le "Contrat de droits à l'image" sera envoyé par mail dans les plus brefs délais. Sans retour de ce document dûment complété, daté, paraphé et signé par le Propriétaire de l'Animal sous 10 jours, à daté de sa réception, il est considéré que le Propriétaire de l'Animal cède au Photographe l'intégralité des droits cités ci-dessus pour son animal sans pouvoir s'y opposer ultérieurement.

- Si le Propriétaire de l'Animal et/ou un ou plusieurs membre de sa famille, privé ou professionnel, est visible sur les photographies, celui-ci demeure le propriétaire de son image et est en droit de refuser l'utilisation de celle-ci. Cependant, sauf mention contraire lors de la signature du "Contrat de droits à l'image", le client cède au Photographe les droits d'utilisation des photographies réalisées selon les mêmes conditions que pour les clichés d'un animal seul.

- Toute omission de la part du Propriétaire de l'Animal lors de la signature du Contrat de droits à l'image sera relevée par le Photographe. Ce dernier s'engage à contacter le Propriétaire de l'Animal afin de lui en faire part. Sans réponse de ce dernier, dans les 10 jours, Le photographe considère que l'ensemble des droits d'utilisation lui sont acquis.

#### Pour une utilisation privée :

- Le Propriétaire de l'Animal privé peut partager, imprimer et utiliser ses photos dans un cadre familial et amical (tableaux, cartes, réseaux sociaux, etc.)

- Pour des publication internet et réseaux sociaux, **il est obligatoire de citer le photographe en légende de la photographie.**

- Le Propriétaire de l'Animal ne peut pas couper ou modifier les photos par lui même ou par un tiers, sans en faire une demande écrite au photographe préalablement.

- Les photos réalisées dans un cadre privé, ne peuvent pas être utilisées à des fins professionnelles. Pour une utilisation promotionnelle ou commerciale, le client doit contacter le photographe afin que ce dernier puisse réaliser un devis et un contrat relatif à la cession des droits de propriété intellectuelle

- Les images ne peuvent pas être revendues par le Propriétaire de l'Animal à des tiers.

- Les photos livrées au Propriétaire de l'Animal, restent la propriété de Jean-Christophe DERAND et ne sont pas libres de droits. Toutes les photos sont soumises au droit à l'image et de la propriété intellectuelle français, quelle que soit la nationalité des parties. Toute utilisation non légale des clichés entraîne une dénonciation.

#### Pour une utilisation professionnelle :

- Le Propriétaire de l'Animal professionnel peut utiliser, publier et imprimer ses photos dans un cadre promotionnel et commercial, aussi bien que familial ou amical.

- Le Propriétaire de l'Animal a le choix d'utiliser les photographies avec ou sans légende mais le photographe remercie d'avance le professionnel qui indiquera le nom du photographe en légende
- Le Propriétaire de l'Animal ne peut pas couper ou modifier les photos par lui-même, de quelque manière que ça soit. Tout changement doit être demandé au photographe.
- Les images doivent être utilisées selon les termes prévus dans le contrat (durée et type d'utilisation, supports, etc.).
- Les photos livrées au client restent la propriété de Jean-Christophe DERAND et ne sont pas libres de droits. Toutes les photos sont soumises au droit à l'image et de la propriété intellectuelle français, quelle que soit la nationalité des parties. Toute utilisation non légale des clichés entraîne une dénonciation.

### **Article 13 -SAUVEGARDE DES PHOTOS**

- Le photographe s'efforce de sauvegarder les photos sur plusieurs supports pour plus de sécurité. Cependant, malgré toute l'attention donnée par le photographe, si les photos venaient à disparaître après la livraison au Propriétaire de l'Animal, il ne peut en être tenu pour responsable..
- Il est donc conseillé que le Propriétaire de l'Animal choisisse rapidement ses photos et qu'il s'assure de les mettre en sécurité dès réception de celle-ci, il est également fortement recommandé d'effectuer une sauvegarde tous les 5 ans.

### **Article 14 -BONS CADEAUX**

- Toutes les séances/forfaits/tirages peuvent être achetés sous forme de bon-cadeau.
- Le bon peut aussi avoir une valeur déterminée, le bénéficiaire choisira ensuite pour quel forfait/séance/tirage il aimerait utiliser cette somme.
- Les bons cadeaux sont valables 1 an. La réservation de la séance ou la commande de tirage doit être effectuée AVANT la date de fin de validité, sinon le bon sera échu. Aucune exception ne sera faite, aucun remboursement ne peut être demandé, merci de votre compréhension.
- Si le bénéficiaire rencontre des problèmes de santé ou toute autre raison qui justifierait un allongement de la date d'échéance du bon, il est prié de contacter le Photographe AVANT la date de fin de validité, afin de convenir d'une éventuelle prolongation. Toute demande de prolongation doit faire l'objet d'une demande écrite et recevable.
- Les bons cadeaux commandés et payés ne sont pas remboursables, quelle qu'en soit la raison.
- Les bons cadeaux / réductions offerts par Le Photographe lors des concours, offres, ... ne peuvent pas être cumulés à d'autres offres promotionnelles ou bons, sauf indication préalable du photographe.

### **Article 15 : -LOI APPLICABLE**

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français.

Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord

amiable, soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises et plus particulièrement des tribunaux de ville.

#### **Article 16 : -LANGUE DU CONTRAT**

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le français ferait foi en cas de litige.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.